

***Actualités 2018- 2019***  
-  
***Droit des assurances privées***

Prof. Dr. *Helmut Heiss*, LL.M.  
Avocat, Zurich



# Questions essentielles de la révision de la LCA et de LSA



- Preneur d'assurance "professionnel"
  - Définition
  - Comparaison avec l'"investisseur qualifié" selon la LSFIn
  - Problème: participants tiers au contrat d'assurance
- Encouragement des formes d'assurance innovatives
  - Conception neutre de la LCA sur le plan technique
  - regulatory sandbox selon PE-LSA



# Questions accessoires de la révision de la LCA et de la LSA



- Modifications récentes au P-LCA
  - Améliorations de la protection des assurés
  - Prétention directe du lésé à l'encontre de l'assureur responsabilité civile
- Propositions importantes selon le PE-LSA
  - Droit de l'assainissement
  - Produits d'assurance qualifiés
  - Droit des intermédiaires d'assurance
  - Bureau de l'Ombudsman
  - Initiative parlementaire 17.409



# Remarques sur la jurisprudence

- Arrêt du TF 4A\_499/2018 du 10 décembre 2018
  - L'application de la clause insolite ne suppose pas un „déséquilibre des forces“
  - Le professionnalisme du client est toutefois significatif lors de l'appréciation du caractère insolite ou non d'une clause
- Arrêt du TF 4A\_197/2018 du 13 décembre 2018
  - Les prestations d'assurance versées à tort doivent être réclamées selon les règles sur l'enrichissement illégitime
  - Prescription selon l'art. 67 CO (non: art. 46 LCA)

# Remarques sur la jurisprudence

- Arrêt du HGer Zurich (Tribunal de commerce) du 2 octobre 2018 HG160139-O.
  - Revirement de jurisprudence sur le droit de recours également pour les établissements cantonaux d'assurance
  - mais: en partie dispositions spéciales dans le droit cantonal